



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL30-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS KILOMÉTRIQUES À UNE ASSOCIATION SPORTIVE POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE – Rapporteur : Emilie GARNIER

Pour rappel, la subvention « Déplacements » est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:

Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes

- Par courriers des 9 et 16 juin 2026, l'association « LES HERBIERS TWIRLING – L'ETOILE D'OR » a sollicité une subvention pour ses déplacements au Championnats de France N2 à Auxerre.

Déplacements	Nombre participants	Nombre accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste Subventionnable	Barème du km	Montant subvention
Championnat de France Auxerre 5-6/06/2026	13	2	988 km	400 km	588 km	0,10 €	882 €
Championnat de France Tremblay 12-13/06/2026	27	3	820 km	400 km	420 km	0.10 €	1260 € soit 1000 €
TOTAL							1 882 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu les demandes de subventions émises par l'association LES HERBIERS TWIRLING - L'ETOILE D'OR dans le cadre de ses activités,

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 23 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-65748-SUBDEPL du budget primitif 2026, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Notifié le :

13 JUL 2026

13 JUL 2026